

Le décollage passera par le recyclage

• **Le Maroc consomme 650.000 tonnes par an**

• **A peine 1/3 provient de la récupération**

• **Un contrat-programme attendu en 2019**

PARCE qu'il n'est pas un pays à vocation forestière, le Maroc est obligé de se rabattre sur le recyclage pour son industrie du papier. La seule unité industrielle qui fournissait la pâte à papier, Cellulose du Maroc, a fermé en 2014. Du coup, toute l'industrie table sur la récupération des vieux papiers et cartons. «Malheureusement, le ramassage ne dépasse pas 30% du papier consommé alors que dans d'autres pays, il se situe autour de 80%. Le projet du gouvernement est d'augmenter cette

proportion. Pour y arriver, il table sur le tri à la source», explique Mounir El Bari, président de la Fédération des industries forestières, des arts graphiques et de l'emballage



(Fifage). Le challenge est de pouvoir récupérer précieusement une partie importante du papier et du carton consommé pour approvisionner les unités de production. Ce qui implique une politique intégrant les collectivités locales, le ministère de l'Intérieur, les ménages...

La Fédération a signé une convention avec le gouvernement pour la création d'un écosystème dédié. Mais avant de parafiner un contrat-programme, la filière a pro-

boration d'un cadre réglementaire relatif au recyclage pourrait favoriser la création d'emplois, de micro-entreprises, de TPE voire de PME. Ce qui suppose l'attribution d'un statut aux chineurs, avec une couverture sociale et médicale, une protection afin de structurer leur activité. La Fifage suggère que le chineur soit qualifié «d'agent de l'environnement». Il est vrai que les chineurs entraînent parfois une image de mendiants alors qu'en fait ils exécutent une fonction très importante pour l'industrie du papier qu'ils approvisionnent à hauteur de 30% de sa matière première.

Le marché marocain du papier est dominé par trois majors : l'acteur historique CMCP qui produit 100.000 tonnes par an à base de papier recyclé. L'usine GPC du groupe Chaâbi, fabrique chaque année 60.000 tonnes à base de vieux papiers et cartons. Med Paper en perte de vitesse (20.000 tonnes par an) est spécialisée dans le papier pour impression et écriture à base de pâte vierge, mais aussi de papier recyclé.

Chaque année, les chineurs et les chiffonniers contribuent au ramassage de 180.000 tonnes de vieux papiers. Sur ce volume, c'est le carton qui représente l'essentiel car il est plus facile à récupérer. La récupération du papier blanc pose encore problème car il est souvent souillé. Par conséquent, il faudrait que les collectivités territoriales, le ministère de l'Intérieur... mettent en place un système de tri sélectif à la source. C'est la seule alternative pour le Maroc. En effet, pour fabriquer une ramette de papier, il faut 7,5kg de bois contre 9,8 kg de vieux papiers-cartons, 130 litres d'eau contre 51 et 26 kWh d'électricité versus 10. □

Hassan EL ARIF



Industrie du papier: Les déçus de Zéro Mika

• De gros stocks d'invendus et de matières premières

• En cause, le retour en force des sacs en plastique

• Le texte en cours d'amendement

DEPUIS l'entrée en vigueur de la loi sur l'interdiction des sacs en plastique, les entreprises de fabrication de sacs en papier ont beaucoup investi. «Mais six mois plus tard, le sac en plastique est revenu en force. Si bien que l'on se retrouve avec de gros stocks d'invendus et de matières premières. Des unités industrielles qui avaient bâché leurs machines pendant une dizaine d'années ont dû investir pour les remettre en marche avant de devoir les rebâcher de nouveau», affirme le président de la Fifage. Les industriels s'estiment piégés par la loi Zéro Mika parce qu'ils ont investi mais

les commandes ne suivent pas. «Plusieurs entreprises opérant dans la production de sacs papier ont dû soit remiser leur outil de production, soit fermer définitivement par manque de compétitivité», signale Mohammed Mechiche Alami, président de l'Association marocaine des importateurs et distributeurs de papier et carton. En cause, le prix largement plus élevé du sac en papier que celui du plastique. Les professionnels proposent, par exemple, de dédier une fraction de la compensation des produits alimentaires de première nécessité à l'emballage. Une subvention qui permettrait de baisser les coûts de production des sachereries utilisant le papier.

Pour redresser la situation, les industriels espèrent que les consommateurs finiront par se détourner du sac en plastique. Ce qui entraînerait la fin de la filière. Ils proposent également la possibilité de distribuer gratuitement des sacs en papier dans les marchés hebdomadaires et à la campagne.

A l'évidence, le contrôle n'est pas dissuasif. Selon les chiffres officiels du minis-

Les produits de substitution (par an)

- 3,2 milliards de sacs non tissés
- 1,2 milliard de sacs tissés
- 5 milliards de sacs papier
- 50 millions de sacs de congélation
- 1.500 tonnes de barquettes
- 60 millions de sacs non tissés laminés pour produits humides
- 50 millions de sacs poubelle

Source: Ministère de l'Industrie et du Commerce

tère de l'Industrie et du Commerce, au 31 août, les contrôleurs du département ministériel, de l'Intérieur et de la Gendarmerie ont visité 711.865 points de vente. A peine 61 PV de contentieux ont été dressés et transmis aux procureurs du Roi. Jusqu'à ce jour, 761 jugements ont été prononcés. Ce

qui correspond à des amendes de l'ordre de 4,9 millions de DH. Depuis, l'entrée en vigueur, plusieurs lots de sacs en plastique (89,9 tonnes) et de matières premières (797 tonnes) ont été saisis.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a essayé à plusieurs reprises de combler les failles de réglementation en revoyant les textes d'application. Mais deux ans après son entrée en vigueur, il est en train de revisiter la loi 77-15 de manière à resserrer le contrôle. Il est attendu que les conditions d'importation de matières premières en plastique soient renforcées. Jusqu'ici les importations devaient déclarer les volumes importés, ceux utilisés, les stocks disponibles, les clients... Une disposition visant à éviter le détournement des matières premières pour la fabrication de sacs dans des ateliers clandestins. L'amendement devrait également porter sur l'interdiction ou un meilleur encadrement de la réutilisation des sacs usagés dont certains sont hautement toxiques. □

H.E.